



Schweizerischer Nutzfahrzeugverband
Association suisse des transports routiers
Associazione svizzera dei trasportatori stradali

Plan d'apprentissage standard de l'entreprise

de 02 juin 2015

Plan d'apprentissage standard de l'entreprise

Conductrice de véhicules légers AFP

Conducteur de véhicules légers AFP

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Guide du plan d'apprentissage standard de l'entreprise | 3 |
| 1. Principe..... | 3 |
| 2. Objectifs détaillés | 3 |
| 3. Coopération des lieux de formation..... | 4 |
| 4. Pratique | 4 |
| a) Exemple de plan d'apprentissage standard de l'entreprise sans mention du dossier de formation | 5 |
| b) Exemple de plan d'apprentissage standard de l'entreprise avec mention du dossier de formation | 5 |
| Compétences professionnelles 1^{er} + 2^{ème} semestre | 7 |
| Compétences professionnelles 3^{ème} + 4^{ème} semestre | 16 |

Lors de la description de personnes, il s'agit toujours des deux sexes.

Guide du plan d'apprentissage standard de l'entreprise

1. Principe

- Le plan d'apprentissage standard de l'entreprise est un extrait du plan de formation des objectifs détaillés pour le lieu de formation „entreprise“.
- Il est obligatoire de remplir les colonnes du plan d'apprentissage standard de l'entreprise car cela permet à l'office de la formation professionnelle de contrôler l'état de formation respectif.
- Le plan d'apprentissage standard de l'entreprise est un composant du rapport de formation et il est destiné à aider l'apprenti et le formateur de l'entreprise à définir l'objectif de formation exigé pour le semestre correspondant et à contrôler le moment de son enseignement.
- A la fin de chaque année d'apprentissage, l'apprenti doit pouvoir exercer de manière indépendante et dans un temps approprié toutes les compétences professionnelles figurant dans le plan d'apprentissage standard de l'entreprise pour les deux derniers semestres.
- Lors de l'examen de fin d'apprentissage dans le domaine de qualification „connaissances professionnelles“, les objectifs détaillés, les compétences et les critères du plan d'apprentissage standard de l'entreprise servent de référence pour juger les connaissances pratiques, la dextérité et les comportements exigés au maximum.

2. Objectifs détaillés

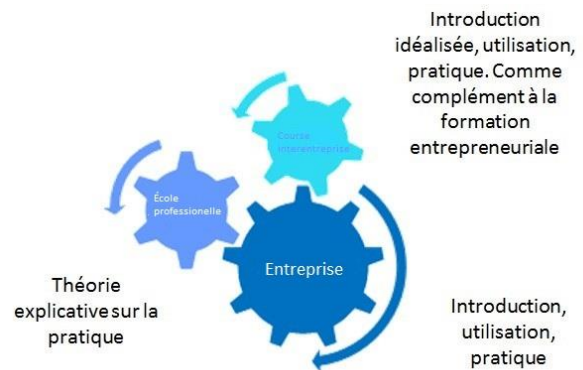
Les objectifs détaillés décrivent un comportement concret et mesurable dans des situations données et ils concrétisent les compétences professionnelles. C'est pourquoi ils ne comportent si possible aucun contenu ou spécificité en rapport avec une marque ou une exploitation qui ne concernerait qu'une minorité.

Les objectifs détaillés doivent pouvoir être atteints avec les moyens usuels utilisés dans la pratique, à savoir par exemple des documents personnels, des tableaux, des livres de formules, des documents d'ateliers, des prescriptions et les outils appropriés. C'est pourquoi on ne renvoie à un moyen didactique que si celui-ci permet d'influencer considérablement la manière d'atteindre l'objectif détaillé.

3. Coopération des lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (au niveau des contenus, des méthodes de travail, du calendrier, des conventions au sein du métier) sont une condition indispensable pour la réussite d'une formation professionnelle initiale. Les apprentis doivent être soutenus durant toute leur formation pour leur permettre de relier la théorie à la pratique. C'est pourquoi une collaboration des lieux de formation est indispensable.

Chaque lieu de formation apporte sa contribution en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Grâce à une bonne collaboration, chaque lieu de formation peut constamment contrôler et optimiser sa contribution.



La collaboration des lieux de formation s'effectue selon la présentation ci-contre :

4. Pratique

L'apprenti:

- conserve le plan d'apprentissage standard de l'entreprise (dans le classeur de formation) dans un lieu approprié de l'entreprise où il peut être accessible en tout temps par lui et par le formateur ;
- note les travaux enseignés et approfondis (exécutés par lui-même) en indiquant la date dans la colonne concernée ;
- annonce au formateur les travaux dans lesquels il ne se sent pas encore très à l'aise ou ceux qu'il n'a encore jamais exécutés.

Le formateur:

- contrôle la présence et la mise à jour régulière du plan d'apprentissage standard de l'entreprise ;
- utilise le plan d'apprentissage standard de l'entreprise pour y consigner le niveau de la formation ;
- planifie les travaux à effectuer par l'apprenti jusqu'à ce que tous les processus de travail aient été effectués de façon autonome.
- Tous les autres détails figurent dans le formulaire „Plan d'apprentissage standard de l'entreprise“.

La présente version a été élaborée en collaboration avec des experts de diverses entreprises de toute la Suisse.

a) Exemple de plan d'apprentissage standard de l'entreprise sans mention du dossier de formation

| 1 Exécution de transports | | | Lieu d'apprentissage | | | instruit / approfondi |
|---------------------------|--|---|-----------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | École professionnelle | Entreprise | École professionnelle | Entreprise |
| 1.1 | Préparer des transports | | | | | |
| 1.1.1 | Contrôler les documents et préparer le transport | Je vérifie si les documents de transport disponibles sont établis de manière exacte et complète. Au besoin, j'établis d'autres documents de transport sur la base de la planification effectuée pour le mandat et des directives applicables au transport des marchandises. Je détermine les étapes de la préparation du transport en fonction de la planification établie pour le mandat | | X | | 08.12.15 |
| 1.1.2 | Contrôle final avant le départ | Ich führe die Fahrbereitschaftskontrolle am Motorfahrzeug und an Fahrzeugkombinationen fachgerecht und gemäss Vorgaben durch. Im Bedarfsfall ergreife ich die entsprechenden Massnahmen, um den sicheren und vorschriftsgemässen Transport zu gewährleisten | | X | | 07.01.16 |
| | Ergonomie | Strassentransportpraktiker EBA stellen Sitz, Lenkrad und andere Bedienelemente fachgerecht und ergonomisch sinnvoll ein | | | X | |

b) Exemple de plan d'apprentissage standard de l'entreprise avec mention du dossier de formation

| | | | Lieu d'apprentissage | | | instruit / approfondi |
|-------|---|---|-----------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | École professionnelle | Entreprise | École professionnelle | Entreprise |
| 1.3 | Livrer les marchandises transportées aux clients | | | | | |
| 1.3.1 | Civilité | Les conducteurs de véhicules légers AFP expliquent les facteurs déterminants pour assurer la satisfaction du client et le succès commercial. Selon le contexte, ils gèrent les situations difficiles avec des clients, le public, les autorités et d'autres acteurs. | | | X | |
| 1.3.2 | Documents de transport | Je signe les documents de transport, manuellement ou électroniquement, selon les prescriptions légales et les directives de l'entreprise. | | 01 | | 30.09.16 |

Plan d'apprentissage standard de l'entreprise

1^{er} + 2^{ème} semestre

Conductrice de véhicules légers AFP

Conducteur de véhicules légers AFP

Plan d'apprentissage standard de l'entreprise

Conductrices de véhicules lourds / Conducteurs de véhicules légers AFP

Nom:

Prénom:

L'apprenant (e) consigne les tâches exécutées au sein de l'entreprise en notant la date sur la ligne de l'objectif de prestation correspondant. Le plan d'apprentissage standard de l'entreprise doit être régulièrement suivi pendant le semestre. Sous „Matières principales de l'exploitation propre“ vous pouvez désigner des thèmes spécifiques à la branche. Ils forment les bases pour un entretien au sujet du niveau de la formation, destinées au rapport de la formation sous la rubrique de la compétence professionnelle „a) Exécution de transport, entretien, sécurité et protection de l'environnement.“

Compétences professionnelles 1^{er} + 2^{ème} semestre

| 1 Exécution de transports | | | Lieu d'apprentissage | | | instruit / approfondi |
|---------------------------|--|---|-----------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | École professionnelle | Entreprise | École professionnelle | Entreprise |
| 1.1 | Préparer des transports | | | | | |
| 1.1.1 | Contrôler les documents et préparer le transport | <p>Je vérifie si les documents de transport disponibles sont établis de manière exacte et complète.</p> <p>Au besoin, j'établis d'autres documents de transport sur la base de la planification effectuée pour le mandat et des directives applicables au transport des marchandises.</p> <p>Je détermine les étapes de la préparation du transport en fonction de la planification établie pour le mandat</p> | | | | |
| 1.1.2 | Contrôle final avant le départ | <p>Ich führe die Fahrbereitschaftskontrolle am Motorfahrzeug und an Fahrzeugkombinationen fachgerecht und gemäss Vorgaben durch.</p> <p>Im Bedarfsfall ergreife ich die entsprechenden Massnahmen, um den sicheren und vorschriftsgemässen Transport zu gewährleisten</p> | | | | |
| | Ergonomie | <p>Strassentransportpraktiker EBA stellen Sitz, Lenkrad und andere Bedienelemente fachgerecht und ergonomisch sinnvoll ein</p> | | | X | |
| 1.1.3 | Répartition du chargement | <p>Pour différents types de chargements, les conducteurs de véhicules légers déterminent la répartition des charges en définissant le centre de gravité ainsi que les forces en présence:</p> <ul style="list-style-type: none"> - charge utile - poids en charge - poids en charge du train routier. <p>Ils décrivent les définitions ci-après ainsi que leur importance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - charge par essieu - charge du timon - poids adhésion - centre de gravité | X | | | |

| | | | Lieu d'apprentissage | | | instruit / approfondi |
|-------|--|--|-----------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | École professionnelle | Entreprise | École professionnelle | Entreprise |
| 1.1.3 | Chargement et moyens auxiliaires de transport | <p>Je charge les marchandises de manière sûre et appropriée, selon les règles applicables, le mandat reçu et les directives de l'entreprise.</p> <p>J'utilise à cet effet, de manière efficace et sûre, les moyens auxiliaires techniques de chargement et de transport disponibles dans l'entreprise.</p> | | | | |
| | Chargement et moyens auxiliaires de transport | <p>Les conducteurs de véhicules légers AFP déterminent la répartition de la charge en tenant compte du véhicule et de la nature du chargement ainsi que des lois de la physique.</p> <p>Ils chargent les marchandises de manière sûre et appropriée, selon les règles applicables, le mandat reçu et les directives de l'entreprise.</p> <p>Ils utilisent à cet effet, de manière efficace et sûre, les moyens auxiliaires techniques de chargement et de transport disponibles dans l'entreprise:</p> <ul style="list-style-type: none"> - transpalettes - plate-forme élévatrice | | | X | |
| 1.1.4 | Calcul professionnel pour l'arrimage du chargement | <p>Les conducteurs de véhicules légers AFP effectuent des calculs professionnels corrects en rapport avec les thèmes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - SI- Système International d'Unités - surfaces, volumes - masses, volumes - mouvements - forces - friction - pourcentage des pentes | X | | | |
| | Arrimage du chargement | <p>J'arrime le chargement et j'assure sa sécurité selon les méthodes et les moyens appropriés, les prescriptions légales et les directives de l'entreprise.</p> | | | | |
| | Moyens auxiliaires d'arrimage | <p>Les conducteurs de véhicules légers AFP arriment et assurent la sécurité des différents chargements, notamment avec les moyens auxiliaires ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> - palettes - barres de blocage - barres de serrage - sangles d'arrimage - matériel anti-glisse - filets de sécurité | | | X | |

| | | | Lieu d'apprentissage | | | instruit / approfondi |
|------------|--------------------------------------|--|-----------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | École professionnelle | Entreprise | École professionnelle | Entreprise |
| 1.2 | Transporter des marchandises | | | | | |
| 1.2.1 | Prescriptions | <p>Les conducteurs de véhicules légers AFP commentent les prescriptions générales relatives à la circulation routière et à la circulation des poids lourds, en particulier:</p> <ul style="list-style-type: none"> - règles de base selon la LCR ; - principales règles de la circulation routière; - signalisation routière; - comportement à adopter par les conducteurs ; - enseignement de la conduite selon l'OAC. <p>prescriptions et réglementations relatives aux trains routiers</p> | X | | | |
| | Transport de marchandises | <p>Je conduis les véhicules et les trains routiers en tenant compte du type de véhicule, du chargement et des directives, notamment en ce qui concerne:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sécurité ; - la conduite sans accident ; - le respect du matériel et des ressources ; - le respect à l'égard des autres usagers de la route; - la protection de l'environnement. <p>Ce faisant, je respecte de manière exemplaire et consciencieuse les règles de la circulation routière et les règles de sécurité.</p> | | | | |
| | Transport de marchandises | <p>Les conducteurs de véhicules légers AFP contrôlent et évaluent la sécurité de fonctionnement des véhicules et des trains routiers selon les prescriptions concernant notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification du véhicule à l'aide du permis de circulation ; - les roues ; - les lumières ; - la carrosserie ; - les freins et le système électrique les dispositifs d'attelage; - les dimensions; - le poids <p>Ils remédient eux-mêmes aux petits défauts et décident que le véhicule peut circuler et que la sécurité routière est assurée.;</p> | | | X | |
| 1.2.2 | Equipements et appareils de bord | <p>A bord, j'utilise de manière sûre, correcte et selon les directives, les équipements et les appareils électroniques, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les appareils de saisie RPLP; - le tachygraphe; - le téléphone portable; - les calculateurs numériques d'itinéraires. | | | | |
| 1.2.3 | Conduite sans accident | <p>Je respecte de manière conséquente et consciencieuse les directives de l'entreprise relatives à la sécurité des transports et à la prévention des accidents.</p> | | | | |
| 1.2.4 | Conditions de circulation difficiles | <p>Lors de conditions de circulation difficiles, je reste calme tout en assurant la sécurité.</p> <p>Ce faisant, j'applique les prescriptions légales et les directives de l'entreprise en tenant compte de la situation.</p> | | | | |

| | | | Lieu d'apprentissage | | | instruit / approfondi |
|--|-----------------------------------|--|-----------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | École professionnelle | Entreprise | École professionnelle | Entreprise |
| 1.3 Livrer les marchandises transportées aux clients | | | | | | |
| 1.3.1 | Civilité | Les conducteurs de véhicules légers AFP expliquent les facteurs déterminants pour assurer la satisfaction du client et le succès commercial. Selon le contexte, ils gèrent les situations difficiles avec des clients, le public, les autorités et d'autres acteurs. | | | X | |
| 1.3.2 | Documents de transport | Je signe les documents de transport, manuellement ou électroniquement, selon les prescriptions légales et les directives de l'entreprise. | | | | |
| 1.4 Clôturer les transports | | | | | | |
| 1.4.1 | Documents de transport et erreurs | Je veille à ce que les données soient disponibles conformément aux dispositions légales et aux directives de l'entreprise. Je veille ainsi à assurer le traitement ultérieur du dossier ainsi que la traçabilité des données. (C3) Je notifie, selon les directives, les irrégularités ou les erreurs de sens par rapport aux données du mandat. | | | | |
| 1.4.2 | Clôture du transport | Je clôture le mandat conformément aux directives et je veille à ce que les véhicules soient prêts pour l'exécution de nouveaux mandats. J'exécute les travaux ci-après selon les règles établies: - parcage des véhicules et des trains routiers ; - nettoyage selon les instructions de l'entreprise; - rapports des incidents et événements particuliers; - établissement des documents de transfert. | | | | |
| 1.5 Planifier et organiser les processus de travail et d'apprentissage personnels | | | | | | |
| 1.5.1 | Gestion du temps | Les conducteurs de véhicules légers AFP expliquent les objectifs et les avantages d'une bonne gestion du temps. | X | | | |
| | Gestion du temps | J'organise mes tâches selon les directives de l'entreprise et selon le temps disponible | | | | |
| 1.5.2 | Organisation | Les conducteurs de véhicules légers AFP décrivent les caractéristiques d'une bonne organisation du lieu d'apprentissage et du lieu de travail. | X | | | |
| | Organisation du lieu de travail | Je veille à ce que mon lieu de travail soit bien rangé et à ce que les outils et les machines soient en bon état de fonctionnement. Ce faisant, je respecte les étapes de l'organisation du travail sur mon lieu de travail | | | | |
| | Organisation du lieu de travail | Les conducteurs de véhicules légers AFP veillent à ce que leur lieu de travail soit bien rangé et à ce que les outils soient en bon état de fonctionnement. Ce faisant, ils respectent les étapes de l'organisation du travail sur leur lieu de travail. | | | X | |
| 1.5.3 | Dossier de formation | Les conducteurs de véhicules légers AFP sont capables de démontrer la structure ainsi que le rôle et le but du dossier de formation. | X | | | |

| 2 Entretien, sécurité et protection de l'environnement | | | Lieu d'apprentissage | | | instruit / approfondi |
|--|--|---|-----------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | École professionnelle | Entreprise | École professionnelle | Entreprise |
| 2.1 | Exécuter des travaux de contrôle et d'entretien sur des véhicules | | | | | |
| 2.1.1 | Véhicule / combustibles et lubrifiants | <p>Les conducteurs de véhicules légers AFP expliquent le rôle, le fonctionnement et les principales composantes des systèmes suivants:</p> <p>Châssis</p> <ul style="list-style-type: none"> - freins - roues / pneus - dispositifs d'attelage - suspension / amortisseurs - direction <p>Moteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - moteur diesel - suralimentation - système d'alimentation - graissage / refroidissement <p>Transmission des forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - embrayage - boîte de vitesses - arbre de transmission - commande d'essieu <p>Système électrique</p> <ul style="list-style-type: none"> - systèmes électriques de base - batterie starter - alternateur / starter - système d'éclairage - autres composants électriques du véhicule <p>Ils décrivent les propriétés et l'utilisation des combustibles et lubrifiants en fonction des instructions du constructeur</p> | X | | | |
| | Travaux de contrôle | <p>Je procède aux travaux de contrôle ci-après selon les recommandations du constructeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - dispositifs d'attelage - essuies-glaces - rétroviseurs - éclairage - voyants de contrôle - chaînes à neige - contrôles de niveau - systèmes électriques - superstructure du véhicule et plate-forme de chargement <p>En cas de dysfonctionnement ou de panne, je prends les mesures appropriées.</p> <p>Ce faisant, je contribue à assurer le bon fonctionnement et la sécurité des véhicules ainsi qu'une utilisation optimale des ressources de l'entreprise</p> | | | | |
| | Travaux de contrôle et d'entretien | <p>Les conducteurs de véhicules légers AFP procèdent aux travaux de contrôle ci-après selon les instructions et les recommandations du constructeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôle et entretien du système électrique - contrôle et pression des pneus - changement des roues - montage des chaînes à neige - mesures à prendre pour assurer le bon fonctionnement du véhicule en période hivernale | | | X | |

| | | | Lieu d'apprentissage | | | instruit / approfondi |
|-------|--|--|-----------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | École professionnelle | Entreprise | École professionnelle | Entreprise |
| 2.1.2 | Assurer le nettoyage et la maintenance | <p>J'assure de manière autonome le nettoyage et la maintenance des parties suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - carrosserie - châssis - intérieur de la cabine <p>Je protège les véhicules contre la corrosion à l'aide des mesures appropriées.</p> | | | | |
| | Matériaux / Mise en place du processus | <p>Les conducteurs de véhicules légers AFP utilisent de façon appropriée les matériaux et les processus visant à la maintenance des véhicules dans le cadre des travaux suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - nettoyage des véhicules (intérieur et extérieur) - protection contre la corrosion - soin de la peinture | | | X | |
| 2.1.3 | Outils et équipements | <p>Dans cadre des travaux de contrôle, de nettoyage et de maintenance, j'utilise de manière appropriée les outils et les équipements suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - outils se trouvant à l'atelier et à bord du véhicule - système de levage - système à air comprimé - installation de lavage à haute pression et à vapeur <p>J'entretiens consciencieusement et selon les instructions les outils et les équipements de l'entreprise.</p> | | | | |
| | Outils et équipements | <p>Dans cadre des travaux de contrôle, de nettoyage et de maintenance, les conducteurs de véhicules légers AFP utilisent de manière appropriée les outils et les équipements suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - outils se trouvant à l'atelier et à bord du véhicule - système de levage - système à air comprimé - installation de lavage à haute pression et à vapeur <p>J'entretiens consciencieusement et selon les instructions les outils et les équipements</p> | | | X | |
| 2.1.4 | Dysfonctionnements / Pannes | <p>Les conducteurs de véhicules légers AFP résolvent les pannes et les dysfonctionnements simples sur les installations et dans les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - installation à carburant - dépannage correcte des véhicules - utilisation sûre et efficace de l'extincteur | | | X | |

| | | | Lieu d'apprentissage | | | instruit / approfondi |
|------------|--|--|-----------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | École professionnelle | Entreprise | École professionnelle | Entreprise |
| 2.2 | Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé | | | | | |
| 2.2.1 | Expliquer les prescriptions | Je suis capable d'évaluer les causes susceptibles de compromettre ma santé et ma sécurité ainsi que les éventuelles conséquences. Je respecte les prescriptions légales et les directives de l'entreprise. | X | | | |
| | Transposer les prescriptions | Je suis capable d'évaluer les causes susceptibles de compromettre ma santé et ma sécurité ainsi que les éventuelles conséquences. Je respecte les prescriptions légales et les directives de l'entreprise. | | | | |
| | Transposer les prescriptions | Les conducteurs de véhicules légers AFP sont capables d'évaluer les causes susceptibles de compromettre leur santé et leur sécurité ainsi que les éventuelles conséquences. Ils respectent les prescriptions légales et les directives de l'entreprise. | | | X | |
| 2.2.2 | Expliquer les mesures | Sur la base des dispositions légales et des expériences acquises par la branche, les conducteurs de véhicules légers AFP commentent les mesures visant à les protéger physiquement ainsi que leur environnement.. | X | | | |
| | Utiliser les mesures | Je suis capable de prendre les précautions nécessaires pour moi-même et pour mes collaborateurs en ce qui concerne la protection des voies respiratoires, des yeux, des oreilles, de la peau et du système moteur.. | | | | |
| | Utiliser les mesures | Les conducteurs de véhicules légers AFP sont capables de prendre les mesures appropriées pour protéger leurs voies respiratoires, leurs yeux, leurs oreilles, leur peau et leur système moteur. Ils se montrent respectueux de la santé de leurs collaborateurs. | | | X | |
| 2.2.3 | Expliquer les mesures préventives | Les conducteurs de véhicules légers AFP citent les mesures visant à prévenir des blessures dans le cadre de leur travail. | X | | | |
| | Mesures préventives | J'observe rigoureusement les modes d'emploi ainsi que les risques lors de l'utilisation de matières dangereuses et des manuels d'instruction des machines. J'applique consciencieusement les instructions du fabricant.. | | | | |
| | Mesures préventives | Les conducteurs de véhicules légers AFP observent rigoureusement les modes d'emploi, ainsi que les risques d'utilisation de matières dangereuses et des manuels d'instruction des machines. Ils appliquent consciencieusement les instructions du fabricant. En cas de doute, ils consultent l'instructeur du cours interentreprises. | | | X | |
| 2.2.4 | Premiers secours | Je démontre la manière dont je dois me comporter en cas de blessures et d'accidents | | | | |
| | Premiers secours | Les conducteurs de véhicules légers AFP démontrent le comportement adéquat en cas de blessures et d'accidents | | | X | |

| | | | Lieu d'apprentissage | | | instruit / approfondi |
|------------|--|--|-----------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | École professionnelle | Entreprise | École professionnelle | Entreprise |
| 2.3 | Assurer la protection de l'environnement | | | | | |
| 2.3.1 | Bases légales | J'applique consciencieusement dans le cadre de mon travail les dispositions légales ainsi que les directives de l'entreprise relatives à la protection de l'environnement. | | | | |
| 2.3.2 | Protection de l'environnement dans le cadre de l'entreprise | Les conducteurs de véhicules légers AFP démontrent, à l'aide d'exemples concrets, les principes et les mesures visant à protéger l'environnement. | X | | | |
| | Protection de l'environnement dans le cadre de l'entreprise | J'applique correctement et consciencieusement les principes de la protection de l'environnement définis par l'entreprise. | | | | |
| | Protection de l'environnement dans le cadre des cours interentreprises | Lors des travaux réalisés lors des cours interentreprises, les conducteurs de véhicules légers AFP appliquent les directives, les principes de la protection de l'environnement | | | X | |
| 2.3.3 | Utilisation de matières dangereuses | J'évite et je limite la production de déchets, je les recycle, ainsi que les matières dangereuses, de manière conséquente et correcte selon les dispositions légales et les directives de l'entreprise. | | | | |
| | Utilisation de matières dangereuses | Les conducteurs de véhicules légers AFP évitent, limitent, réduisent ou recyclent la production de déchets, ainsi que les matières dangereuses, de manière conséquente et correcte selon les normes et les directives reçues dans le cadre des cours interentreprises. | | | X | |

| Matières principales de l'exploitation propre spécifiques à la branche | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

Remarques/Suggestions

Plan d'apprentissage standard de l'entreprise

3^{ème} . + 4^{ème} . Semestre

Conductrice de véhicules légers AFP

Conducteur de véhicules légers AFP

Plan d'apprentissage standard de l'entreprise

Conductrices de véhicules lourds / Conducteurs de véhicules légers AFP

Nom:

Prénom:

L'apprenant (e) consigne les tâches exécutées au sein de l'entreprise en notant la date sur la ligne de l'objectif de prestation correspondant. Le plan d'apprentissage standard de l'entreprise doit être régulièrement suivi pendant le semestre. Sous „Matières principales de l'exploitation propre“ vous pouvez désigner des thèmes spécifiques à la branche. Ils forment les bases pour un entretien au sujet du niveau de la formation, destinées au rapport de la formation sous la rubrique de la compétence professionnelle „a) Exécution de transport, entretien, sécurité et protection de l'environnement.“

Compétences professionnelles 3^{ème} + 4^{ème} semestre

| 1 Exécution de transports | | | Lieu d'apprentissage | | | instruit / approfondi |
|---------------------------|---|---|-----------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | École professionnelle | Entreprise | École professionnelle | Entreprise |
| 1.1 | Préparer des transports | | | | | |
| 1.1.1 | Documents en rapport avec le mandat et les documents de transport | Les conducteurs de véhicules légers AFP expliquent la composition des documents en rapport avec le mandat selon: - adresse, poids - marchandises transportées - marchandises dangereuses - délai - modalités de paiement - documents d'accompagnement requis - modalités de déchargement | X | | | |
| | Contrôler les documents et préparer le transport | Je vérifie si les documents de transport disponibles sont établis de manière exacte et complète. Au besoin, j'établis d'autres documents de transport sur la base de la planification effectuée pour le mandat et des directives applicables au transport des marchandises. Je détermine les étapes de la préparation du transport en fonction de la planification établie pour le mandat. | | | | |
| 1.1.2 | Contrôle final avant le départ | Avant le départ, je procède au contrôle du fonctionnement du véhicule et du train routier selon les directives. En cas de besoin, je prends les mesures appropriées en vue d'assurer la sécurité du transport et sa conformité aux prescriptions. | | | | |
| | Ergonomie | Les conducteurs de véhicules légers AFP règlent convenablement et ergonomiquement le siège, le volant et d'autres fonctions liées à la conduite | | | X | |
| 1.1.3 | Répartition du chargement | Pour différents types de chargements, les conducteurs de véhicules légers déterminent la répartition des charges en définissant le centre de gravité ainsi que les forces en présence: - charge utile, poids en charge - poids en charge du train routier Ils décrivent les définitions ci-après ainsi que leur importance: - charge par essieu, charge du timon - poids adhésion, centre de gravité | X | | | |

| | | | Lieu d'apprentissage | | | instruit / approfondi |
|-------|--|---|-----------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | École professionnelle | Entreprise | École professionnelle | Entreprise |
| 1.1.3 | Chargement et moyens auxiliaires de transport | Je charge les marchandises de manière sûre et appropriée, selon les règles applicables, le mandat reçu et les directives de l'entreprise. J'utilise à cet effet, de manière efficiente et sûre, les moyens auxiliaires techniques de chargement et de transport disponibles dans l'entreprise | | | | |
| | Chargement et moyens auxiliaires de transport | Les conducteurs de véhicules légers AFP déterminent la répartition de la charge en tenant compte du véhicule et de la nature du chargement ainsi que des lois de la physique. Ils chargent les marchandises de manière sûre et appropriée, selon les règles applicables, le mandat reçu et les directives de l'entreprise. Ils utilisent à cet effet, de manière efficiente et sûre, les moyens auxiliaires techniques de chargement et de transport disponibles dans l'entreprise: - transpalettes - plate-forme élévatrice | | | X | |
| 1.1.4 | Calcul professionnel pour l'arrimage du chargement | Les conducteurs de véhicules légers AFP effectuent des calculs professionnels corrects en rapport avec les thèmes suivants: - SI- Système International d'Unités - surfaces, volumes - masses, volumes - mouvements - forces - friction - pourcentage des pentes Ils citent les causes, les risques et les conséquences des chargements mal arrimés à l'aide d'exemples typiques. Ils citent les avantages et les inconvénients des méthodes d'arrimage suivantes: - arrimage de sécurité - arrimage direct - arrimage de force - arrimage combiné | X | | | |
| | Arrimage du chargement | J'arrime le chargement et j'assure sa sécurité selon les méthodes et les moyens appropriés, les prescriptions légales et les directives de l'entreprise. | | | | |
| | Moyens auxiliaires d'arrimage | Les conducteurs de véhicules légers AFP arriment et assurent la sécurité des différents chargements, notamment avec les moyens auxiliaires ci-après: - palettes - barres de blocage - barres de serrage - sangles d'arrimage - matériel anti-glisse - filets de sécurité | | | X | |

| | | | Lieu d'apprentissage | | | instruit / approfondi |
|------------|-------------------------------------|---|-----------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | École professionnelle | Entreprise | École professionnelle | Entreprise |
| 1.2 | Transporter des marchandises | | | | | |
| | Prescriptions | <p>Les conducteurs de véhicules légers AFP commentent les prescriptions générales relatives à la circulation routière et à la circulation des poids lourds, en particulier:</p> <ul style="list-style-type: none"> - règles de base selon la LCR ; - principales règles de la circulation routière; - signalisation routière; - comportement à adopter par les conducteurs ; - enseignement de la conduite selon l'OAC. <p>prescriptions et réglementations relatives aux trains routiers</p> | X | | | |
| 1.2.1 | Transport de marchandises | <p>Je conduis les véhicules et les trains routiers en tenant compte du type de véhicule, du chargement et des directives, notamment en ce qui concerne:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sécurité ; - la conduite sans accident ; - le respect du matériel et des ressources ; - le respect à l'égard des autres usagers de la route; - la protection de l'environnement. <p>Ce faisant, je respecte de manière exemplaire et consciencieuse les règles de la circulation routière et les règles de sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dispositifs d'attelage; - les dimensions; - le poids <p>Ils remédient eux-mêmes aux petits défauts et décident que le véhicule peut circuler et que la sécurité routière est assurée.</p> | | | | |
| | Transport de marchandises | <p>Les conducteurs de véhicules légers AFP contrôlent et évaluent la sécurité de fonctionnement des véhicules et des trains routiers selon les prescriptions concernant notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification du véhicule à l'aide du permis de circulation ; - les roues ; - les lumières ; - la carrosserie ; - les freins et le système électrique | | | X | |
| 1.2.2 | Equipements et appareils | <p>Les conducteurs de véhicules légers AFP décrivent la structure, les composants, les fonctionnalités et le maniement des équipements et des appareils électroniques suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le tachygraphe - les appareils de saisie RPLP (redevance sur le trafic des poids lourds) - les calculateurs numériques d'itinéraires <p>A l'aide d'exemples, ils montrent les conséquences de planifications et de manipulations erronées du tachygraphe et de l'appareil de saisie RPLP</p> | X | | | |
| 1.2.2 | Equipements et appareils de bord | <p>A bord, j'utilise de manière sûre, correcte et selon les directives, les équipements et les appareils électroniques, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les appareils de saisie RPLP; - le tachygraphe; - le téléphone portable; - les calculateurs numériques d'itinéraires. | | | | |

| | | | Lieu d'apprentissage | | | instruit / approfondi |
|---|---|---|-----------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | École professionnelle | Entreprise | École professionnelle | Entreprise |
| 1.2.3 | Comportement à adopter en cas d'accident | Les conducteurs de véhicules légers AFP décrivent le comportement à adopter en cas d'accident et remplissent les principaux documents de circonstance. Ils citent les conséquences, les répercussions financières et la question de la responsabilité dans des situations d'accidents. | X | * | | |
| | Conduite sans accident | Je respecte de manière conséquente et consciencieuse les directives de l'entreprise relatives à la sécurité des transports et à la prévention des accidents | | | | |
| 1.2.4 | Conditions de circulation difficiles | Lors de conditions de circulation difficiles, je reste calme tout en assurant la sécurité. Ce faisant, j'applique les prescriptions légales et les directives de l'entreprise en tenant compte de la situation. | | | | |
| | Entraînement à la conduite dans des conditions difficiles | Les conducteurs de véhicules légers AFP expérimentent les propriétés physiques et les limites du comportement des véhicules dans des conditions de conduite difficiles. Ils démontrent de quelle manière une conduite appropriée permet d'éviter des situations incontrôlables. Ils conduisent des véhicules en assurant la sécurité routière, de manière économique et écologique.. | | | X | |
| 1.3 Livrer les marchandises transportées aux clients | | | | | | |
| 1.3.1 | Déchargement des marchandises | Je décharge les marchandises en fonction du mandat et des directives de l'entreprise. Je les livre de manière sûre et appropriée, conformément aux exigences des clients. | | | | |
| 1.3.2 | Documents de transport | transport, manuellement ou électroniquement, selon les prescriptions légales et les directives de l'entreprise.. | | | | |

| | | | Lieu d'apprentissage | | | instruit / approfondi |
|------------|--|--|-----------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | École professionnelle | Entreprise | École professionnelle | Entreprise |
| 1.4 | Clôturer les transports | | | | | |
| 1.4.1 | Documents de transport | Les conducteurs de véhicules légers AFP nomment les conséquences juridiques et pour l'entreprise qu'entraînent des erreurs dans les documents de transport ou l'absence de tels documents. | X | | | |
| | Documents de transport et erreurs | Je veille à ce que les données soient disponibles conformément aux dispositions légales et aux directives de l'entreprise. Je veille ainsi à assurer le traitement ultérieur du dossier ainsi que la traçabilité des données. Je notifie, selon les directives, les irrégularités ou les erreurs de sens par rapport aux données du mandat.. | | | | |
| 1.4.2 | Clôture du transport | Je clôture le mandat conformément aux directives et je veille à ce que les véhicules soient prêts pour l'exécution de nouveaux mandats. J'exécute les travaux ci-après selon les règles établies: - parcage des véhicules et des trains routiers ; - nettoyage selon les instructions de l'entreprise; - rapports des incidents et événements particuliers; - établissement des documents de transfert. | | | | |
| 1.5 | Planifier et organiser les processus de travail et d'apprentissage personnels | | | | | |
| 1.5.1 | Gestion du temps | Les conducteurs de véhicules légers AFP expliquent les objectifs et les avantages d'une bonne gestion du temps. | X | | | |
| 1.5.1 | Gestion du temps | J'organise mes tâches selon les directives de l'entreprise et selon le temps disponible. | | | | |
| 1.5.2 | Organisation | Les conducteurs de véhicules légers AFP décrivent les caractéristiques d'une bonne organisation du lieu d'apprentissage et du lieu de travail. | X | | | |
| | Organisation du lieu de travail | Je veille à ce que mon lieu de travail soit bien rangé et à ce que les outils et les machines soient en bon état de fonctionnement. Ce faisant, je respecte les étapes de l'organisation du travail sur mon lieu de travail. | | | | |
| 1.5.3 | Dossier de formation | Les conducteurs de véhicules légers AFP sont capables de démontrer la structure ainsi que le rôle et le but du dossier de formation. | X | | | |
| | Dossier de formation | Je gère mon dossier de formation de manière autonome, consciencieuse et selon les directives. Je présente régulièrement mon dossier de formation à mon supérieur | | | | |

| 2 Entretien, sécurité et protection de l'environnement | | | Lieu d'apprentissage | | | instruit / approfondi |
|--|--|---|-----------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | École professionnelle | Entreprise | École professionnelle | Entreprise |
| 2.1 Exécuter des travaux de contrôle et d'entretien sur des véhicules | | | | | | |
| 2.1.1 | Véhicule / combustibles et lubrifiants | <p>Les conducteurs de véhicules légers AFP expliquent le rôle, le fonctionnement et les principales composantes des systèmes suivants:</p> <p>Châssis</p> <ul style="list-style-type: none"> - freins - roues / pneus - dispositifs d'attelage - suspension / amortisseurs - direction <p>Moteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - moteur diesel - suralimentation - système d'alimentation - graissage / refroidissement <p>Transmission des forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - embrayage - boîte de vitesses - arbre de transmission - commande d'essieu <p>Système électrique</p> <ul style="list-style-type: none"> - systèmes électriques de base - batterie starter - alternateur / starter - système d'éclairage - autres composants électriques du véhicule | X | | | |
| | Travaux de contrôle | <p>Je procède aux travaux de contrôle ci-après selon les recommandations du constructeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - dispositifs d'attelage - essuies-glaces - rétroviseurs - éclairage - voyants de contrôle - chaînes à neige - contrôles de niveau - systèmes électriques - superstructure du véhicule et plate-forme de chargement <p>En cas de dysfonctionnement ou de panne, je prends les mesures appropriées.</p> <p>Ce faisant, je contribue à assurer le bon fonctionnement et la sécurité des véhicules ainsi qu'une utilisation optimale des ressources de l'entreprise.</p> | | | | |
| 2.1.2 | Assurer le nettoyage et la maintenance | <p>J'assure de manière autonome le nettoyage et la maintenance des parties suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - carrosserie, - châssis - intérieur de la cabine <p>Je protège les véhicules contre la corrosion à l'aide des mesures appropriées.</p> | | | | |
| | Matériaux / Mise en place du processus | <p>Les conducteurs de véhicules légers AFP utilisent de façon appropriée les matériaux et les processus visant à la maintenance des véhicules dans le cadre des travaux suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - nettoyage des véhicules (intérieur et extérieur) - protection contre la corrosion - soin de la peinture | | | X | |

| | | | Lieu d'apprentissage | | | instruit / approfondi |
|------------|--|--|-----------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | École professionnelle | Entreprise | École professionnelle | Entreprise |
| 2.1.3 | Outils et équipements | Dans cadre des travaux de contrôle, de nettoyage et de maintenance, j'utilise de manière appropriée les outils et les équipements suivants: - outils se trouvant à l'atelier et à bord du véhicule - système de levage - système à air comprimé - installation de lavage à haute pression et à vapeur J'entretiens consciencieusement et selon les instructions les outils et les équipements de l'entreprise.. | | | | |
| | Outils et équipements | Dans cadre des travaux de contrôle, de nettoyage et de maintenance, les conducteurs de véhicules légers AFP utilisent de manière appropriée les outils et les équipements suivants: - outils se trouvant à l'atelier et à bord du véhicule - système de levage - système à air comprimé - installation de lavage à haute pression et à vapeur J'entretiens consciencieusement et selon les instructions les outils et les équipements | | | X | |
| 2.2 | Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé | | | | | |
| 2.2.1 | Expliquer les prescriptions | Les conducteurs de véhicules légers AFP commentent les prescriptions relatives à la sécurité au travail et à la protection de leur santé en s'appuyant sur les dispositions légales. | X | | | |
| | Transposer les prescriptions | Je suis capable d'évaluer les causes susceptibles de compromettre ma santé et ma sécurité ainsi que les éventuelles conséquences. Je respecte les prescriptions légales et les directives de l'entreprise. | | | | |
| 2.2.2 | Expliquer les mesures | légales et des expériences acquises par la branche, les conducteurs de véhicules légers AFP commentent les mesures visant à les protéger physiquement ainsi que leur environnement. | X | | | |
| | Utiliser les mesures | Je suis capable de prendre les précautions nécessaires pour moi-même et pour mes collaborateurs en ce qui concerne la protection des voies respiratoires, des yeux, des oreilles, de la peau et du système moteur.. | | | | |
| 2.2.3 | Expliquer les mesures préventives | Les conducteurs de véhicules légers AFP citent les mesures visant à prévenir des blessures dans le cadre de leur travail. | X | | | |
| | Mesures préventives | J'observe rigoureusement les modes d'emploi ainsi que les risques lors de l'utilisation de matières dangereuses et des manuels d'instruction des machines. J'applique consciencieusement les instructions du fabricant. | | | | |
| 2.2.4 | Premiers secours | Les conducteurs de véhicules légers AFP sont capables de commenter les mesures de premiers secours et d'indiquer leur importance. | X | | | |
| 2.2.4 | Premiers secours | Je démontre la manière dont je dois me comporter en cas de blessures et d'accidents. | | | | |
| 2.2.4 | Premiers secours | Les conducteurs de véhicules légers AFP démontrent le comportement adéquat en cas de blessures et d'accidents. | | | X | |

| | | | Lieu d'apprentissage | | | instruit / approfondi |
|------------|---|--|-----------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | École professionnelle | Entreprise | École professionnelle | Entreprise |
| 2.3 | Assurer la protection de l'environnement | | | | | |
| 2.3.1 | Bases légales | Les conducteurs de véhicules légers AFP sont capables de commenter à l'aide d'exemples les dispositions légales relatives à la protection de l'environnement. Ils indiquent les conséquences sur leur propre activité professionnelle. | X | | | |
| | Bases légales | J'applique consciencieusement dans le cadre de mon travail les dispositions légales ainsi que les directives de l'entreprise relatives à la protection de l'environnement. | | | | |
| 2.3.2 | Protection de l'environnement dans le cadre de l'entreprise | Les conducteurs de véhicules légers AFP démontrent, à l'aide d'exemples concrets, les principes et les mesures visant à protéger l'environnement. | X | | | |
| | Protection de l'environnement dans le cadre de l'entreprise | J'applique correctement et consciencieusement les principes de la protection de l'environnement définis par l'entreprise. | | | | |
| | Protection de l'environnement dans le cadre des cours inter-entreprises | Lors des travaux réalisés lors des cours interentreprises, les conducteurs de véhicules légers AFP appliquent les directives, les principes de la protection de l'environnement. | | | X | |
| 2.3.3 | Utilisation de matières dangereuses | J'évite et je limite la production de déchets, je les recycle, ainsi que les matières dangereuses, de manière conséquente et correcte selon les dispositions légales et les directives de l'entreprise. | | | | |

| Matières principales de l'exploitation propre spécifiques à la branche | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

Remarques/Suggestions